



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



NOVEMBRE 2021

DOSSIER DE PRESSE

**Le CRTE, un contrat au service
de la Pévèle Carembault**

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un contrat de relance et de transition écologique ?	p. 3
Un cadre partenarial au service d'une dynamique territoriale	p. 4
Les engagements et actions concrètes du CRTE	p. 5
→ Développer l'activité économique et soutenir l'emploi en accompagnant le projet de reconversion à vocation économique du site industriel d'AGFA-GEVAERT	p. 5
→ Sauvegarder l'emploi	p. 5
→ Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale	p. 6
→ Investir dans les mobilités du quotidien	p. 6
→ Réduire la consommation énergétique	p. 7
→ Préserver la biodiversité	p. 7
→ Développer un modèle de production et de consommation circulaire	p. 8
→ Protéger la ressource en eau et soutenir les communes gardiennes de l'eau	p. 8

Qu'est-ce qu'un contrat de relance et de transition écologique ?



Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique.

Un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Le CRTE illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Un contrat pluri-annuel

Signés pour six ans, les contrats de relance et de transition écologique ont pour objectif d'accompagner et de mettre en oeuvre le projet de territoire tout au long de la nouvelle mandature. Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité, voire des regroupements en fonction des dynamiques locales.

Un contrat sur-mesure

La mise en perspective du territoire commence par la connaissance de ses atouts et faiblesses, notamment au regard des grandes transitions (écologique, démographique, numérique et économique) qui concernent tous les territoires. Le diagnostic est réalisé par la collectivité en collaboration avec les services de l'État en mobilisant les acteurs locaux – État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants. La collectivité mène une réflexion stratégique avec une **approche transversale** des enjeux liés aux transitions.

Le plan France Relance

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficie des crédits du plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le gouvernement déploie un **plan de relance** de 100 milliards d'euros autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

France Relance a notamment pour vocation d'être utilisé pour financer les projets des collectivités territoriales au sein des CRTE. Ces fonds sont utilisables dans les deux prochaines années.

Un cadre partenarial au service d'une dynamique territoriale



Fondé sur le projet de territoire construit en 2016 dans le cadre d'un débat public, le CRTE de la Pévèle Carembault est le fruit d'un travail de concertation dense entre l'ensemble des acteurs de ce territoire et les services de l'État. Le projet de reconversion du site de l'entreprise AFGA-GEVAERT à Pont-à-Marcq a constitué un axe stratégique de réflexion afin que ce site puisse devenir un emblème de la belle dynamique territoriale qui a irrigué l'élaboration du CRTE.

Les étapes de l'élaboration du CRTE

Décembre 2020 : lancement de la réflexion sur le CRTE par les services de la Pévèle Carembault et de l'État.

Février 2021 : validation de la feuille de route du CRTE en conseil communautaire.

6 septembre 2021 : présentation du projet de CRTE consolidé aux membres en assemblée générale des maires Pévèle Carembault.

23 novembre 2021 : signature du CRTE par le préfet du Nord et le président de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Focus sur le projet de territoire

Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir

Le projet de territoire présente une vision partagée de l'avenir de la Pévèle Carembault à l'horizon 2026. Au sein du département le plus peuplé et l'un des plus urbanisés de France, cette campagne est moderne car elle bénéficie de l'énergie des agglomérations qui l'entourent tout en offrant un environnement, un cadre de vie et des services qui correspondent aux aspirations de notre temps.

La Pévèle Carembault entend s'appuyer sur cette position avantageuse pour incarner une « terre d'avenir » qui, au-delà des réponses qu'elle apporte aux attentes des générations actuelles, se développe de façon à répondre aux besoins des générations futures. La préservation de l'environnement et la sauvegarde de son identité rurale sont naturellement les moteurs de cette ambition.

Les crises sanitaire, environnementale, sociale et économique que nous traversons sont venues renforcer la cohérence de ce projet. Les cinq ambitions que s'est fixées la Pévèle Carembault au sein de ce document cadre sont d'une actualité vive, alors que se dessine l'issue à la crise sanitaire, qui a mis, y compris dans ses développements économiques et sociaux, encore plus l'accent sur les notions de résilience ou plus simplement d'adaptation aux changements. Ces cinq ambitions sont les suivantes :

- la proximité,
- la qualité,
- le collectif,
- l'équilibre,
- l'adaptation.

Les engagements et actions concrètes du CRTE



Le CRTE de la Pévèle Carembault s'articule autour de 8 engagements déclinés en actions concrètes en faveur du territoire.

Engagement n°1 : Développer l'activité économique et soutenir l'emploi en accompagnant le projet de reconversion à vocation économique du site industriel AGFA-GEVAERT

Cet engagement est construit autour du projet de reconversion à vocation économique du site industriel AGFA-GEVAERT. Deux actions sont prévues pour organiser l'acquisition foncière du site et sa requalification avec l'établissement public foncier et la réalisation d'un programme d'études de définition d'une zone d'activité économique multi-activités au service de l'emploi.



La Pévèle Carembault a validé la signature d'une convention avec l'établissement public foncier (EPF).



Cette convention va permettre à l'EPF de se porter acquéreur du site d'AGFA-GEVAERT de Pont-à-Marcq, au nom de la Pévèle Carembault.



Cette convention permettra notamment à l'EPF de gérer le site pendant 8 ans, et d'assurer les potentiels travaux de dépollution et de déconstruction.



La Pévèle Carembault s'engage de son côté à réaliser le projet d'aménagement du site.



Engagement n°2 : Sauvegarder l'emploi

La sauvegarde de l'emploi local est un axe majeur du CRTE. La mobilisation des acteurs du territoire pour le plan #1jeune1solution est prévue au travers d'une convention engageante.

#1jeune1solution

Engagement n°3 : Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale

Le développement d'une alimentation durable à travers un projet alimentaire territorial (PAT) est fondamental. La création d'un pôle alimentaire sur le site AGFA-GEVAERT permettra de travailler en ce sens.



Le projet alimentaire territorial a été présenté aux conseillers communautaires en avril 2021.



Objectif n°1 :
Encourager une production locale de qualité et respectueuse de l'environnement



Objectif n° 2 :
Faciliter les différentes formes de circuits courts et la consommation locale



Objectif n°3 :
Développer l'éducation à une alimentation locale, saine et anti-gaspillage



Objectif n°4 :
Assurer une alimentation collective en s'appuyant sur la production locale



Engagement n°4 : Investir dans les mobilités du quotidien

Des investissements sont prévus en faveur du développement des modes doux sur le territoire. Dix opérations d'aménagements cyclables sont d'ores et déjà programmés.



Dans le cadre du vote du budget 2021, une ligne dédiée aux aménagements cyclables a été votée.



Pour cette année, 800 000 € seront investis pour sécuriser de nouveaux itinéraires cyclables.

Voici quelques exemples concrets d'aménagements qui seront créés d'ici la fin d'année :

- L'ancienne voie ferrée de Pont-à-Marcq sera aménagée en piste cyclable



- Le chemin entre Coutiches et Orchies sera aménagé en partenariat avec le Département

- Une liaison cyclable sera créée entre Bourghelles et Wannehain



Engagement n° 5 : Réduire la consommation énergétique

La réduction de la consommation énergétique est un pan stratégique du plan France Relance. Des travaux de rénovation des bâtiments publics et le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public communautaire permettront à la Pévèle Carembault de contribuer à l'effort national.



Le plan Lumière



Ce plan consiste à terminer le remplacement des anciennes ampoules des éclairages publics des 38 communes par des ampoules LED, à la fois plus économiques et plus écologiques.



Ce sont ainsi **56 000 points lumineux** qui vont être remplacés d'ici la fin de l'année dans les communes.

Le coût de cette opération est estimé à **1,8 million d'euros**.



Engagement n°6 : Préserver la biodiversité

Préserver la biodiversité est l'un des engagements profonds du CRTE. Ainsi, des travaux de renaturation de la Marque estimés à 1 million d'euros et l'élaboration d'un atlas de la biodiversité sont d'ores et déjà programmés.



Afin de contribuer au reboisement de notre région, la Pévèle Carembault va s'inscrire dès cette année dans l'opération "Un million d'arbres en Hauts-de-France".



A notre échelle, nous prévoyons de planter environ 12 000 arbres sur le territoire.



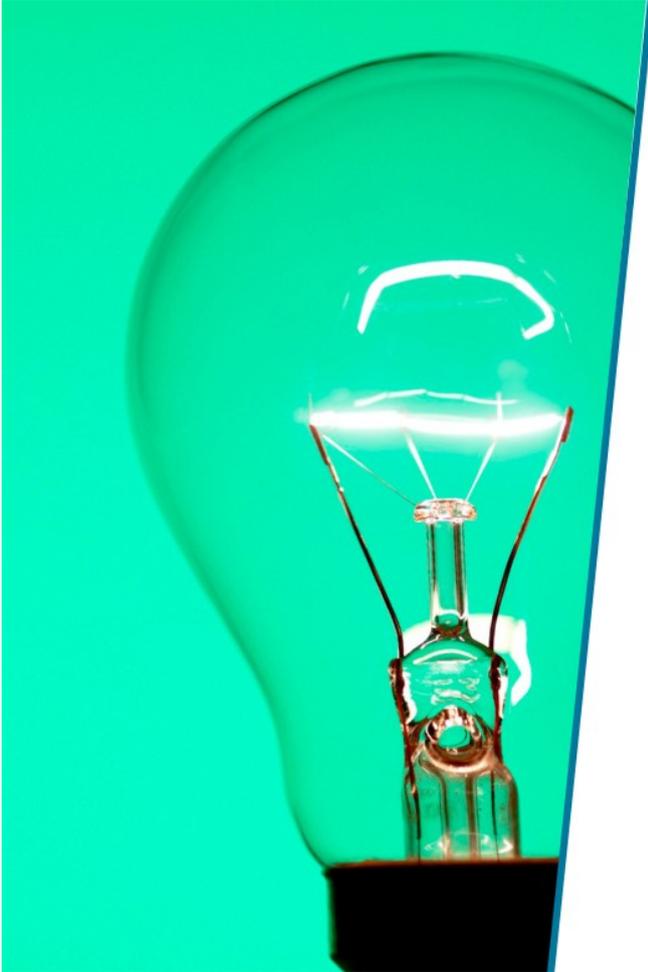
La majorité de ces arbres seront plantés derrière le centre aquatique. Il s'agira d'essences locales et régionales qui favoriseront la biodiversité.

En complément, d'autres plantations auront lieu en partenariat avec les communes pour restaurer la trame verte du territoire.



Ces plantations ont été budgétées à hauteur de 200 000 € sur l'année 2021.





Engagement n°7 : Développer un modèle de production et de consommation circulaire

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage promulguée en février 2020, le CRTE vise à développer un modèle de production et de consommation circulaire. Dans ce cadre, la création d'un démonstrateur au travers du projet « la Passerelle » est prévue pour un coût estimé à 5 millions d'euros.

Engagement n°8 : Protéger la ressource en eau et soutenir les communes gardiennes de l'eau

La protection de la ressource en eau est une priorité absolue pour le territoire dans son ensemble. Il importe d'accompagner les communes plus particulièrement exposées dans la réalisation de leurs projets.





Contact presse :

Préfecture du Nord et des Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Communauté de communes Pévèle Carembault

Carl Chopin

07 85 49 53 99

cchopin@pevelecarembault.fr